

Le Souffigne Cohéritier à la Succession  
de feu sieur La Dame Councois mes Père & Mère,  
et chargé des recouvrements Deulle; reconnais  
avoir reçu de M<sup>re</sup> J<sup>ne</sup> B<sup>te</sup> Beauvais, la somme  
de deux cent quarante piastres deux réaux, pour 1<sup>er</sup>  
terme de la vente de divers objets dépendans de  
la dite Succession, à lui adjugés le 17. Fev. 1806.

Pointe-Couper le 25. on. 1807.

J<sup>ne</sup> Fannoich

*[Faint, illegible cursive handwriting covering the main body of the document]*

*73. 10000*

*25th Dec 1889*